

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SPPI CONVERTIBLES

Part C : FR0011374123

SPPI FINANCE

« FIA soumis au droit français »

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale qui a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence d'obligations convertibles l'Exane Convertible Index Europe (ECI Europe), sur une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans.

L'indicateur de référence est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons ou dividendes réinvestis.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FIA adopte un style de gestion active en relation avec un indice de référence, afin de disposer d'un positionnement clair en termes de segment de marché, d'univers de risque et d'objectif de performance, tout en recherchant l'optimisation du couple rendement / risque du portefeuille par rapport à son indice. La référence à l'indice EXANE ECI Europe traduit l'adoption d'un profil de risque correspondant au marché des obligations convertibles ou échangeables en actions. Le comportement des obligations convertibles ou échangeables est influencé par l'évolution des marchés d'actions, mais également par les facteurs agissant sur les obligations, notamment l'évolution des primes de risque des émetteurs privés et celle des taux d'intérêt.

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme à partir de l'analyse des fondamentaux économiques ;
- Une construction de portefeuille : la sélection des OPCVM et des FIA est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs (société de gestion, processus d'investissement, analyse des données historiques telles que la performance et la volatilité)
- Une gestion flexible du portefeuille qui a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps et qui peut s'écarter, selon les périodes, de la composition de l'indicateur de référence.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FIA est exposé à l'ensemble des marchés internationaux (y compris les marchés émergents) et, à ce titre, peut être exposé au risque de change sur la globalité de son actif.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 100% en obligations convertibles ou échangeables, de tous secteurs, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations y compris de notation dite « spéculative » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notées,
- De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations y compris de notation spéculative selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.
- De 0% à 100% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs.
- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Le cumul des expositions ne peut pas dépasser 100% de l'actif net.

Il peut être investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de couverture uniquement du risque de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans

« Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai ».

Conditions de souscription et de rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 11 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,
rendement potentiellement
plus faible

A risque plus élevé,
rendement potentiellement
plus élevé



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce FIA est classé en catégorie 4 en raison de son exposition aux marchés de taux, via des obligations convertibles, et aux actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

Par conséquent, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et les fluctuations des marchés d'actions qui induisent une volatilité moyenne de la valeur liquidative et donc un profil de risque et de rendement moyen.

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	1,50%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,88 % TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	néant

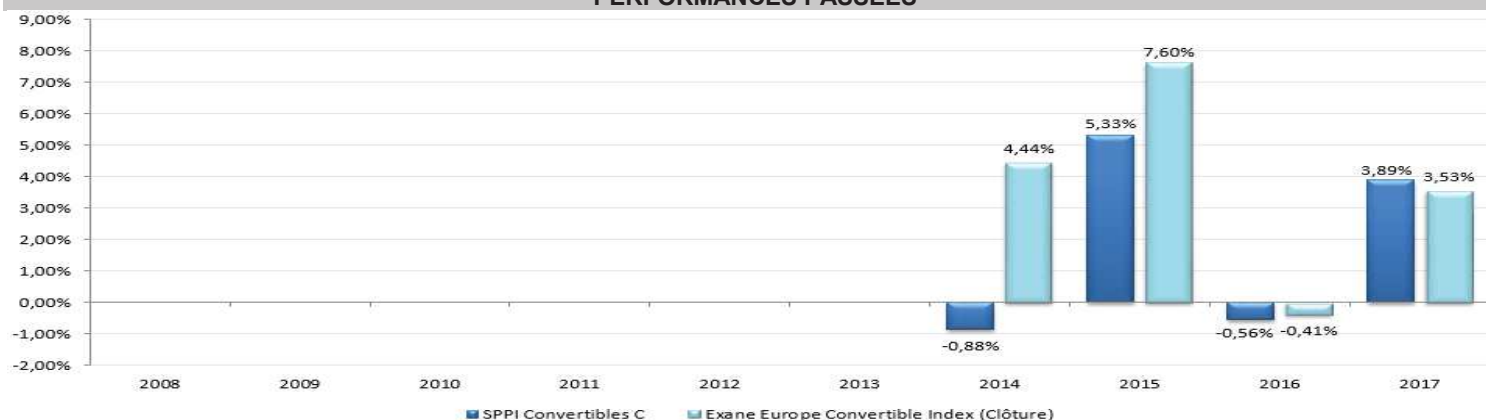
(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/09/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.sppifinance.fr.

Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice tient compte du réinvestissement des coupons.

DATE DE CREATION du FIA : 22/01/2013

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Changement de stratégie de gestion : A compter du 17/12/2014, le FIA SPPI CONVERTIBLES n'est plus rattaché au fonds maître « SCHELCHER PRINCE CONVERTIBLES GLOBAL EUROPE » mais devient un FIA investi en titres en direct et autres OPCVM ou FIA. Jusqu'au 17/12/2014, les performances sont réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SPPI FINANCE

11 bis, rue Scribe - 75 009 - PARIS.

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.sppifinance.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

RÉGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.

Eligibilité au quota d'investissement de 25% - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)]

Le FIA n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de SPPI FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SPPI FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27/12/2018.